



Réunion du CSA de réseau des directions départementales interministérielles

13 novembre 2024

Déclaration liminaire de la CGT

Monsieur le Président,

Après la dissolution de l'Assemblée Nationale, par décision du Président de la République, l'organisation en urgence d'élections législatives, la gestion des affaires courantes pendant 2 mois par un gouvernement démissionnaire puis la nomination début septembre d'un premier ministre issu d'un groupe parlementaire extrêmement minoritaire et qui ne reflète absolument pas le résultat des élections, voici que se profilent les premières mesures destinées à faire payer aux salariés et aux fonctionnaires le prix de la dette du pays.

Depuis plusieurs semaines, certains ministres et notamment celui de la fonction publique, s'échinent à salir et insulter les fonctionnaires, leur reprochant leur absentéisme et leur irresponsabilité en la matière. Et plutôt que de s'interroger sur les causes de l'absentéisme et la responsabilité de l'État employeur en matière de conditions de travail et de risques psychosociaux, le ministre préfère traîner ses agents dans la boue et les jeter en pâture aux pseudo-spécialistes de tout poil triés sur le volet et bien décidés à démontrer que les fonctionnaires sont des fainéants et des privilégiés.

Au nom d'une égalité de traitement plus que douteuse, voilà que notre ministre s'est fixé pour objectif de faire appliquer 3 jours de carence aux fonctionnaires qui auraient le culot de tomber malades et de ne les rémunérer qu'à 90 % pendant les 3 premiers mois au lieu de 100 %, comme si la maladie était un choix.

Alors que l'attractivité de la fonction publique pose régulièrement problème, alors que les agents des DDI tiennent à bout de bras depuis des années des services exsangues, alors que nombre d'entre eux tombent malades du fait même de conditions de travail déplorables, le ministre de la fonction publique considère que ses agents sont des privilégiés !

Combien de temps les fonctionnaires vont-ils tenir à votre avis ? Pourquoi les agents tombent-ils malades à votre avis ? Cela suffit amplement ! Les agents sont à bout de force, les conditions matérielles d'exercice des missions sont déplorables, les salaires courent après l'inflation, les agents des DDI sont complètement oubliés de leurs ministères d'origine et ils doivent faire les frais de méthodes de management délétères. Sur ce dernier point, la multiplication ces dernières semaines de nos signalements auprès de la DRH du MI suffit à être particulièrement inquiets de l'état des DDI et de la santé de ses agents (accord télétravail non appliqué dans les Vosges, pratiques liées au traitement des accidents de service dans les Côtes d'Armor notamment...).

Ces mêmes fonctionnaires, qui lorsqu'ils quittent leur service, doivent subir par le biais des médias et autres réseaux sociaux la détestation, la malhonnêteté intellectuelle et la défiance du ministre de la fonction publique.

Pendant le même temps, des milliards d'argent public sont littéralement déversés pour des grandes entreprises qui s'en servent non pas pour le « ruissellement » mais pour gaver des actionnaires toujours plus gourmands. Pendant le même temps, le gouvernement pousse la provocation et s'interroge sur la possibilité de supprimer, pour l'ensemble des salariés, un second jour férié. Le ministre du budget parle dans la presse de « faire des efforts ». Mais les efforts sont toujours pour les mêmes : réforme du code du travail, réforme des retraites, réforme de la fonction publique, réforme de l'assurance chômage, déconnexion des salaires qui progressent moins vite que l'inflation : les salariés et les fonctionnaires ont déjà assez payé ! Au tour des plus riches de participer !

Nous allons évoquer dans ce CSA la situation budgétaire dans les DDI. – sans document préparatoire, ce qui montre la considération que peut avoir le Ministère de l'Intérieur pour les représentants du personnel, mais après tout même le Parlement ne reçoit pas les textes budgétaires dans les temps... Avant même 2025, nous souhaitons que soit entendue ici la réalité du terrain, telle que la vivent les agentes et les agents. Ce sont évidemment les recrutements « gelés » qui laissent, dans tous les services, des postes vacants dont la charge de travail se reporte sur les collègues encore présents, au détriment de leurs conditions de travail, de leur santé, de la qualité du service rendu. C'est la participation à des réunions, colloques ou formations qui est refusée (même lorsqu'on propose de mutualiser une voiture pour 4 ou 5 personnes...). Ce sont des agents qui n'ont pas de téléphone portable, d'équipements de protection individuelle, et auxquels on explique que ce sera, peut-être, en 2025. Ce sont des véhicules qui ne sont plus entretenus et en nombre insuffisant pour assurer les missions les plus élémentaires, au détriment de la continuité du service. C'est l'accès à la documentation « métier » qui est menacée (ministères « métiers » et ministère de l'intérieur se renvoyant la balle...). C'est l'impossibilité d'être assisté par un interprète pour auditionner un mis en cause non francophone (là aussi, ministères métiers, de l'intérieur et de la justice se renvoient la balle...) au risque de fragiliser des procédures. Ce sont des frais de déplacement qui ne seront remboursés que dans plusieurs mois. Ce sont des travaux élémentaires qui ne sont pas faits (la conséquence aurait pu être grave à la DDTM des Bouches du Rhône où 7 agents ont dû être extraits d'un ascenseur par le haut sans respect des règles de sécurité...). Ce sont des agents qui, dans le cadre des regroupements ou déménagements, se trouvent toujours plus nombreux dans des bureaux toujours plus petits. Ce sont des contractuels qui ne reçoivent pas, ou avec grand retard, leur rémunération (DDPP 62...). Il est d'ailleurs constaté la même problématique pour des agents titulaires en position de détachement ou de mutation qui perçoivent une avance sur salaire. C'est un phénomène récurrent qui est devenu presque normal dans le fonctionnement de l'administration mais qui peuvent entraîner de graves difficultés pour ces agents au quotidien

Dans le même temps, des préfets publient des fiches de postes où figurent parmi les missions la rédaction des « menus et plans de tables des dîners à la résidence préfectorale ». Sans nul doute une priorité de l'action publique ! Il y a quelques mois, vous étiez prêt à déplacer tout ce CSA à plusieurs milliers de kilomètres de Paris pour une réunion de quelques heures... On ne parlera pas ici, puisque ce n'est pas la compétence de ce CSA, des dizaines de milliards d'euros d'argent public qui abreuvent à perte les entreprises, sans contrepartie exigée en terme social, environnemental, ni même en terme d'emploi.

C'est à ces problèmes concrets qu'il faut apporter des solutions ! C'est de cette vie réelle qu'il faut parler !

La vie réelle qui transparaît si peu dans les conclusions de vos « rencontres de l'ATE » où les mots désorganisation, complexification des organigrammes, des lignes hiérarchiques, perte de sens, dégradation du service rendu... n'apparaissent pas (alors qu'ils transparaissent dans le rapport de la mission inter-inspection sur les DDETS et DDETSPP).

Mais nous vous le disons clairement : les organisations syndicales et les agents sauront vous – haute administration et Gouvernement - ramener à la vie réelle et à vos responsabilités en termes de sécurité et de protection de la santé des agents . Toutes et tous ensemble, nous nous battons pour défendre le service public, nos statuts, nos rémunérations, nos conditions de travail et les effectifs.

Paris, le **13 novembre 2024**.